

# GREENPEACE

Le 6 octobre 2006

a/s de Louise Levert  
Secrétariat  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9  
Via: interventions@cnscccsn.gc.ca

## **Object: le rapport d'examen environnemental concernant la réfection de Gentilly-2**

Cette lettre est pour vous aviser que Greenpeace Canada voudrait commenter le rapport d'examen environnemental préalable, concernant les modifications aux installations de gestion des déchets radioactifs du complexe nucléaire de Gentilly et la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Voici quelques-unes de nos préoccupations :

- 1) L'absence d'une surveillance et d'une réglementation rigoureuses, par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), en vue du prolongement de vie des réacteurs nucléaires a bloqué une évaluation environnementale plus vaste sur la réfection de Gentilly-2. Ci-joint vous trouverez une pétition que Greenpeace a présentée à la vérificatrice générale du Canada à ce sujet.
- 2) Malgré le fait que la CCSN ait utilisé les audiences publiques du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) du Québec pour solliciter les commentaires du public<sup>1</sup>, les renseignements et recommandations du personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ont ignoré les recommandations du BAPE.

Voici quelques recommandations qui, jusqu'à maintenant ont été ignorées par Hydro-Québec et le gouvernement du Québec :

- La commission est d'avis que le sort de la centrale de Gentilly-2, au-delà du strict choix énergétique, constitue un choix de société et devrait reposer sur des valeurs prioritaires en matière de développement durable, dont le but ultime est l'amélioration de la qualité de vie de chacun.
- La commission souhaite donc que le processus d'évaluation du projet de réfection de la centrale de Gentilly-2 par Hydro-Québec demeure transparent et qu'il soit basé sur l'acceptabilité sociale.
- le gouvernement du Québec et Hydro-Québec devraient faire connaître les critères et les mécanismes sur lesquels ils s'appuient pour prendre une décision quant à la réfection éventuelle de la centrale de Gentilly-2.
- Par ailleurs, la commission partage l'avis du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, à savoir que les coûts de l'avant-projet de réfection de la centrale de Gentilly-2 présentés par Hydro-Québec en audience publique devraient être validés.
- La commission est d'avis qu'Hydro Québec devrait proposer une solution réaliste et acceptable socialement pour gérer à long terme les déchets radioactifs de la centrale de Gentilly-2.

---

<sup>1</sup> Audience publique, Lignes directrices sur l'évaluation environnementale concernant la proposition d'Hydro-Québec d'agrandir l'installation de gestion des déchets de Gentilly-2

- Considérant les réticences exprimées dans les années 1980 par le gouvernement du Québec quant à l'implantation d'un lieu centralisé et permanent de stockage du combustible nucléaire irradié sur son territoire, la commission est d'avis que celui-ci devrait faire connaître son point de vue quant à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié généré à la centrale de Gentilly-2.

Ci-joint vous trouverez une copie du rapport de BAPE. Greenpeace croit que la réfection de Gentilly-2 ne devrait pas avoir lieu avant que des réponses satisfaisantes aient été obtenues sur tous les dites recommandations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Stensil', written in a cursive style.

Shawn Patrick Stensil  
Responsable de la campagne Énergie pour Greenpeace